

AVIS DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES ET SCOLAIRES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que, conformément à l'arrêté ministériel 2020-014 du 2 avril 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, la MRC de Rivière-du-Loup a reporté la vente des immeubles à l'enchère publique pour défaut de paiement des taxes municipales ou scolaires qui était prévue pour le 4 juin 2020 au **5 novembre 2020** à 10 heures, à la salle Émilien-Michaud, à la MRC de Rivière-du-Loup au 310, rue Saint-Pierre, Rivière-du-Loup (Québec).

	PROPRIÉTAIRE ET ADRESSE DE L'IMMEUBLE	MATRICULE ET LOT Cadastre du Québec	TAXES DUES (CAPITAL ET INTÉRÊTS ET FRAIS DE LA MRC) ¹ AU 31 AOÛT 2020
1.	Dave Beaulieu/Lise Potvin 396, rue du Patrimoine, Cacouna (Qc)	7807 34 2929 4 984 696	7 249,06 \$
2.	Marcel Levesque (succession) 225, rue Beaulieu Cacouna (Qc)	7909 35 3847 4 985 449	13 415,37 \$
3.	Blaise Martin Chemin de la Seigneurie Saint-Modeste (Qc)	8503 43 3511 5 481 974	685,32 \$
4.	Thimothé Landry Route de la Station Saint-Modeste (Qc)	8694 19 7982 5 482 165	713,45 \$
5.	9354-5747 Québec inc. 57, Chemin Taché Ouest Saint-Hubert (Qc)	0597 57 4633 5 837 273	7 006,71 \$
6.	Jean-Claude Bossé 340, chemin des Pivoines Saint-Hubert (Qc)	0192 85 3482 5 836 616	3 040,30 \$
7.	Alice Fraser 6 ^e Rang Saint-Antonin (Qc)	7783 79 3869 4 901 258	734,13 \$
8.	Alice Fraser Chemin du Rapide Saint-Antonin (Qc)	7788 70 4307 4 901 216	374,97 \$
9.	Claudette Gamache 3 ^e Rang Saint-Antonin (Qc)	8392 24 1847 4 901 522	906,40 \$
10.	François Pelchat Chemin du Rapide Saint-Antonin (Qc)	7888 15 2256 4 901 217	710,25 \$
11.	Raphael Côté Chemin du Lac Saint-Antonin (Qc)	7889 68 8258 4 900 715	1 352,75 \$
12.	Gestion E.G.R. Inc. 108, rue de l'Avenir Saint-Antonin (Qc)	8194 64 3707 4 902 406	46 382,51 \$
13.	Benoît Lirette 22, rue du Couvent Saint-Antonin (Qc)	8191 47 9806 4 902 862	12 405,87 \$

¹ Tous les lots décrits font partie du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Témiscouata.

Certains frais s'ajouteront à ce montant, notamment pour les frais administratifs et ils seront annoncés au moment de la vente.

LA DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES IMMEUBLES EST LA SUIVANTE :

1. 396, rue du Patrimoine, Cacouna (Qc) G0L 1G0

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (4 984 696), du CADASTRE DU QUÉBEC, circonscription foncière de TÉMISCOUATA.

Avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, lequel immeuble porte le numéro civique 396, rue du Patrimoine, Cacouna, province de Québec, G0L 1G0.

2. 225, rue Beaulieu, Cacouna (Qc) G0L 1G0

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE QUATRE CENT QUARANTE-NEUF (4 985 449), du CADASTRE DU QUÉBEC, circonscription foncière de TÉMISCOUATA.

Avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, lequel immeuble porte le numéro civique 225, rue Beaulieu, Cacouna, Province de Québec, G0L 1G0.

3. Chemin de la Seigneurie, Saint-Modeste (Qc) G0L 3W0

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro CINQ MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE NEUF CENT SOIXANTE-QUATORZE (5 481 974), du CADASTRE DU QUÉBEC, circonscription foncière de TÉMISCOUATA.

Sans bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, lequel emplacement est situé au Chemin de la Seigneurie, Saint-Modeste, province de Québec, G0L 3W0.

4. Route de la Station, Saint-Modeste (Qc) G0L 3W0

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro CINQ MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE CENT SOIXANTE-CINQ (5 482 165), du CADASTRE DU QUÉBEC, circonscription foncière de TÉMISCOUATA.

Sans bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, lequel emplacement est situé sur la Route de la Station, Saint-Modeste, province de Québec, G0L 3W0.

5. 57, Chemin Taché Ouest, Saint-Hubert (Qc) G0L 3L0

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE-SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-TREIZE (5 837 273), du CADASTRE DU QUÉBEC, circonscription foncière de TÉMISCOUATA.

Avec bâtisses dessus construites, ainsi qu'avec circonstances et dépendances, lequel emplacement est situé au 57, Chemin Taché Ouest, Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, province de Québec, G0L 3L0.

6. 340, chemin des Pivoines, Saint-Hubert (Qc), G0L 3L0

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE-SIX MILLE SIX CENT SEIZE (5 836 616), du CADASTRE DU QUÉBEC, circonscription foncière de TÉMISCOUATA.

Avec bâtisses dessus construites, ainsi qu'avec circonstances et dépendances, lequel emplacement est situé au 340, Chemin des Pivoines, Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, province de Québec, G0L 3L0.

7. 6^e Rang, Saint-Antonin (Qc) G0L 2J0

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE-HUIT (4 901 258), du CADASTRE DU QUÉBEC, circonscription foncière de TÉMISCOUATA.

Sans bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, lequel immeuble est situé sur le 6^e rang, Saint-Antonin, province de Québec, G0L 2J0.

8. Chemin du Rapide, Saint-Antonin (Qc), G0L 2J0

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT UN MILLE DEUX CENT SEIZE (4 901 216), du CADASTRE DU QUÉBEC, circonscription foncière de TÉMISCOUATA.

Sans bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, lequel immeuble est situé à Saint-Antonin, province de Québec, G0L 2J0.

9. 3^e Rang, Saint-Antonin (Qc), G0L 2J0

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT UN MILLE CINQ CENT VINGT-DEUX (4 901 522), du CADASTRE DU QUÉBEC, circonscription foncière de TÉMISCOUATA.

Sans bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, lequel immeuble est situé sur le 3^e Rang, Saint-Antonin, province de Québec, G0L 2J0.

10. Chemin du Rapide, Saint-Antonin (Qc), G0L 2J0

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT UN MILLE DEUX CENT DIX-SEPT (4 901 217), du CADASTRE DU QUÉBEC, circonscription foncière de TÉMISCOUATA.

Sans bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, lequel immeuble est situé sur le Chemin du Rapide, Saint-Antonin, province de Québec, G0L 2J0.

11. Chemin du Lac, Saint-Antonin (Qc) G0L 2J0

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT MILLE SEPT CENT QUINZE (4 900 715) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Témiscouata.

Sans bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, lequel immeuble est situé sur le Chemin du Lac, Saint-Antonin, province de Québec, G0L 2J0.

12. 108, rue de l'Avenir, Saint-Antonin (Qc) G0L 2J0

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT DEUX MILLE QUATRE CENT SIX (4 902 406), du CADASTRE DU QUÉBEC, circonscription foncière de TÉMISCOUATA.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, lequel immeuble est situé au 108, rue de l'Avenir, Saint-Antonin, province de Québec, G0L 2J0.

13. 22, rue du Couvent, Saint-Antonin (Qc) G0L 2J0

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT DEUX MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DEUX (4 902 862) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Témiscouata.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, lequel immeuble est situé au 22, rue du Couvent, Saint-Antonin, province de Québec, G0L 2J0.

CONDITIONS POUR ENCHÉRIR :

- Personne physique (pièce d'identité avec photo) :
 - Nom
 - Date et lieu de naissance
 - Adresse résidentielle complète et postale, s'il y a lieu
 - Mandat ou procuration si elle représente une autre personne physique
- Personne morale
 - Nom
 - Forme juridique et Loi constitutive
 - Adresse complète et postale du siège social, s'il y a lieu

ET

Pour le représentant d'une personne morale (pièce d'identité avec photo) :

- Nom
- Qualité du représentant (mandataire)
- Copie de la pièce justificative l'autorisant à agir (ex. : résolution, mandat, procuration ou autre)

MODE DE PAIEMENT :

- Paiement complet dès l'adjudication en argent comptant, traite ou mandat bancaire, mandat-poste ou chèque visé à l'ordre de la MRC de Rivière-du-Loup.

Les immeubles acquis dans le cadre de la vente pour taxes sont assujettis à un droit de retrait pendant une période d'un (1) an suivant la date de l'adjudication (articles 1057 et suivants du Code municipal).

Pour éviter la vente de votre immeuble, un paiement complet (capital, intérêts et frais) doit être fait directement à la MRC de Rivière-du-Loup. Si vous faites le choix de procéder par paiement électronique, il vous appartient, d'une part, de vous informer auprès de la

MRC du montant total dû (à la date du paiement) en capital, intérêts et frais et, d'autre part, d'en informer la Municipalité et la Commission scolaire (en faisant clairement la preuve de votre paiement) pour que le processus puisse être interrompu.

Donné à Rivière-du-Loup, ce 16^e jour de septembre 2020.



Me Patricia Trudel, notaire
Directrice des affaires juridiques et
secrétaire-trésorière adjointe